

CIRCUIT REGIONAL ATTELAGE HAUTS DE FRANCE

Article 1 : Principe

Les participants de ce circuit sont des compétiteurs licenciés FFE au titre du CRE Hauts de France.

Le Circuit Régional d'Attelage est basé sur un classement permanent où les compétiteurs acquièrent des points sur des épreuves ATTELAGE FFE GICE labellisées par le CRE « Circuit Régional » pendant l'année. Elles se déroulent exclusivement sur le territoire régional Hauts de France.

Selon le règlement de la FFE en vigueur le nombre maximum de concours susceptibles d'être « labellisés » est de 10.

Un organisateur ne peut prétendre participer à ce circuit que s'il envoie dans les délais impartis ses dates prévisionnelles au CRE et accepte les modifications demandées par la commission.

Le CRE fera labelliser par la FFE les épreuves possibles dans ces concours comme « Circuit Régional » (avec le coefficient décidé par la FFE). ATTENTION : il appartient à chaque organisateur de bien demander au CRE la labellisation « circuit régional » des épreuves concernées AVANT l'ouverture aux engagements (une fois l'ouverture aux engagements réalisée il n'est plus possible de labelliser).

Article 2 : Cahier des charges et aide financière du CRE

Tout organisateur régional (= adhérent du CRE) d'épreuves ATTELAGE AMATEUR peut proposer au CRE dans les délais fixés un/des concours comme qualificatif/s du Circuit REGIONAL en s'engageant à respecter les conditions suivantes :

- Être enregistré auprès de la FFE en région Hauts-de-France pour le Comité Organisateur ;
- Choisir la date du concours en concertation avec le CRE afin d'harmoniser le calendrier et éviter les chevauchements de dates en acceptant au besoin les changements de dates demandés par le CRE ;
- Ajouter dans le programme FFE du concours la mention « Circuit Grand Régional du CRE des Hauts-de-France » ;
- Demander la labellisation « circuit régional » des épreuves concernées au CRE dès la déclaration du concours si toutes les épreuves sont déjà mentionnées ou lors de la préparation du programme mais avant l'ouverture aux engagements ;
- Mentionner le CRE comme partenaire sur tout document de communication (site Internet, affiches etc...) ainsi que les éventuels partenaires du CRE ayant pris un engagement dans le circuit ;
- Contacter le CRE 15 jours avant la manifestation pour étudier les actions de promotion/communication du CRE à mettre en place (banderole / panneau / stand...) ;
- Compléter et préciser le programme complet du concours au moins 6 semaines avant la date du concours ;
- Respecter et à faire respecter par tous, le règlement FFE (dont l'interdiction de participation de cavalier ou meneur "hors concours") et ne pas mélanger des épreuves officielles et non-officielles
- A la demande du CRE, accepter au moins un officiel ayant besoin d'expériences complémentaires pour prétendre à une promotion ;
- Doter les épreuves du circuit lors de la remise des prix en cadeaux ou dotations financières pour les épreuves Amateur ;
- Mentionner sur les DUC et sur les résultats envoyés à la FFE la liste de tous les officiels réellement intervenus épreuve par épreuve (l'attention doit être attirée aux bureaux des calculs pour réaliser la saisie pour chaque épreuve) ;
- Avoir des terrains de compétition de qualité (carrières, parcours marathon) ;
- Disposer d'espaces de détente suffisamment vastes, clôturés et protégés de l'accès au public ;
- Mettre en place un espace d'hébergement des équidés respectant leur bien être avec points d'eau facilement accessibles ;

- Avoir un accès toilettes-sanitaires pour les compétiteurs comme pour le public proche des terrains de compétitions ;
- Mettre en place une action de Développement Durable, justifiée par une photo ou un document attestant de l'initiative.
- Faire parvenir au responsable de la tenue du classement permanent du circuit les résultats au format XLS dans un délai de 7 jours maximum après le concours par courriel (email attelage@crehautsdefrance.com)

Pour s'assurer du respect du cahier des charges et développer la qualité du circuit une évaluation peut être réalisée à l'issue de chaque concours par plusieurs personnes (Délégué Technique du concours, représentant des meneurs, représentant du CRE). Les organisateurs ne respectant pas ce cahier des charges se verront refusés par le CRE l'aide financière pour l'année en cours et pourront se voir refuser par le CRE la qualification "Circuit Régional" pour leurs organisations futures.

L'organisateur recevra au titre de sa participation au circuit régional une aide financière du CRE (selon barèmes et conditions à venir sur le site internet du CRE).

Une seule aide/an maximum est possible par organisateur (uniquement pour les compétitions de ce circuit), même si plusieurs concours sont acceptés pour les circuits et sous réserve du respect du cahier des charges et du calendrier de concours élaboré avec le CRE (acceptation des demandes de changements de date).

L'organisateur devra remplir un formulaire spécifique pour obtenir l'aide financière du CRE (disponible sur le Site Internet du CRE).

Article 3 : Calendrier et procédures de demande

Tout organisateur régional peut proposer au CRE des dates de concours d'attelage et l'inscription au « Circuit Régional Attelage HDF ».

Pour cela, l'organisateur doit prendre connaissance du cahier des charges du circuit pour la saison en cours et envoyer sa candidature pour le circuit régional au CRE (email cre.hautsdefrance@gmail.com) avec copie à la commission (email attelage@crehautsdefrance.com) **avant le 10 SEPTEMBRE 2025**.

Les organisateurs doivent bien entendu réalisés également les procédures classiques de déclaration de la DUC sur les services informatiques de la FFE.

Le CRE décidera ensuite de l'établissement du calendrier des épreuves, après concertations éventuelles avec les organisateurs, l'objectif étant de parvenir à un calendrier équilibré qui sera publié sur le site.

Une fois le calendrier des épreuves fixé, il appartient à chaque organisateur de bien demander au CRE la labellisation « circuit régional » des épreuves concernées AVANT l'ouverture aux engagements (une fois l'ouverture aux engagements réalisée il n'est plus possible de labelliser).

Article 4 : Classement permanent

Le classement permanent se fera par addition des points obtenus par les compétiteurs sur tous les concours déclarés qualificatifs, auxquels ils ont participé dans leurs épreuves FFE respectives :

- Amateur Elite GP Solo Cheval et Poney
- Amateur Elite GP Paire Chevaux et Poneys
- Amateur Elite GP Team Cheval et Poneys
- Amateur 1 GP Solo Cheval, Poney et Trait
- Amateur 1 GP Paire Chevaux, Poneys et Traits
- Amateur 1 GP Team Cheval, Poneys et Traits
- Amateur 2 Solo Cheval, Poney et Trait
- Amateur 2 Paire Chevaux, Poneys et Traits
- Amateur 2 Team Cheval, Poneys et Traits
- Amateur Derby
- Amateur GP Enfant

- Amateur GP Junior
- Amateur GP Jeunes Meneurs

Selon le barème suivant : 10 points pour le premier, 9 pour le second, 8 pour le troisième et ainsi de suite jusqu'au 10ème avec 1 point. Tout concurrent ayant participé et terminé une épreuve du challenge se verra attribuer au moins 1 point.

Si, pour un même concours qualificatif, un compétiteur peut prétendre à plusieurs résultats pour une même épreuve du circuit challenge régional, seul le meilleur résultat en points est pris en compte.

Plusieurs coefficients sont appliqués à ce barème selon les critères suivants :

Un coefficient est appliqué selon la division de l'épreuve FFE qualificative :

- Amateur 2 tests : Coef.1
- Amateur Derby : Coef 1,5
- Amateur 1, Amateur Elite 3 tests : Coef.2

Un coefficient est appliqué selon le nombre de participants dans l'épreuve FFE qualificative :

- De 1 à 3 : Coef. 0,8
- De 4 à 10 : Coef. 1
- 11 et plus : Coef. 1,2

Le classement permanent « CIRCUIT REGIONAL ATTELAGE HDF » se fait selon le nombre de points obtenus par les compétiteurs répartis sur deux catégories :

- Circuit Régional Solo AMATEUR,
- Circuit Régional Multiples AMATEURS,

Un classement spécial « Jeunes » est créé afin de reprendre dans une même catégorie tous les compétiteurs de moins de 26 ans figurant dans le classement permanent du circuit régional attelage HDF.

Pour chaque étape du Circuit, une remise de plaques et flots du CRE sera attribuée à 25% des classés et au minimum le premier de chaque épreuve retenue pour le circuit.

Le nombre de points obtenus est affiché sur le site du CRE : il appartient à chaque compétiteur de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier le cas échéant dans un délai de 1 mois après la date de parution (au-delà de ce délai, une contestation n'est plus recevable) y compris pour le classement définitif.

Les résultats définitifs du Circuit seront sur le site du CRE après le dernier concours de l'année.

Article 5 : Classement Final du circuit

Le classement final se fait sur la base du classement permanent arrêté après le dernier concours pour les deux catégories du circuit :

- Circuit Régional Solo AMATEUR,
- Circuit Régional Multiples AMATEURS,

La remise des prix du circuit Régional Hauts de France en Attelage se fera en fin d'année à une date fixée ultérieurement. Elle sera agrémentée d'une remise de prix récompensant 25% des classés dans chaque catégorie avec au minimum les 3 premiers.

Le classement final spécial « Jeunes » fera l'objet d'une récompense spécifique lors du Gala des Champions du CRE.

Les résultats définitifs du circuit seront publiés sur le site du CRE. Il appartient à chaque compétiteur de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier le cas échéant dans un délai de 1 mois après la date de parution (au-delà de ce délai, une contestation n'est plus recevable).

Le CRE se réserve le droit de modifier les règlements et cahiers des charges en cours d'année.

Article 1 : Principe

Les participants de ce challenge sont des compétiteurs licenciés en CRE Hauts de France.

Le « Challenge Attelage HDF Clubs » est basé sur un classement permanent où les compétiteurs acquièrent des points sur des épreuves ATTELAGE FFE SIF labellisées par le CRE «Challenge HDF Clubs» pendant l'année. Elles se déroulent exclusivement sur le territoire régional Hauts de France.

Un organisateur ne peut prétendre participer à ce challenge que s'il envoie dans les délais impartis ses dates prévisionnelles au CRE et accepte les modifications demandées par la commission.

Les CDE pourront s'ils le souhaitent labelliser dans ces concours SIF des étapes CIRCUIT DEPARTEMENTAL

Il n'est pas prévu d'aide financière du CRE pour ces concours.

Article 2 : Cahier des charges

Tout organisateur régional (= adhérent du CRE) d'épreuves ATTELAGE SIF peut proposer au CRE, un/des concours comme qualificatif/s du Challenge en s'engageant à respecter les conditions suivantes :

- Être enregistré auprès de la FFE en région Hauts-de-France pour le Comité Organisateur ;
- L'événement doit se tenir en parallèle d'un concours GICE retenu comme étape du Circuit REGIONAL AMATEUR. La date du concours ayant été choisie en concertation avec le CRE afin d'harmoniser le calendrier et éviter les chevauchements de dates en acceptant au besoin les changements de dates demandés par le CRE ;
- Annoncer dans l'avant programme FFE la mention « support du Challenge Hauts de France CLUB » au programme du concours ;
- Mentionner le CRE comme partenaire sur tout document de communication (site Internet, affiches etc...) ainsi que les éventuels partenaires du CRE ayant pris un engagement dans le circuit. ;
- Contacter le CRE 15 jours avant la manifestation pour étudier les actions de promotion/communication du CRE à mettre en place (banderole / panneau / stand...) ;
- Compléter et préciser le programme complet du concours au moins 6 semaines avant la date du concours ;
- Respecter et à faire respecter par tous, le règlement FFE (dont l'interdiction de participation de cavalier ou meneur "hors concours") et ne pas mélanger des épreuves officielles et non-officielles
- A la demande du CRE, accepter au moins un officiel ayant besoin d'expériences complémentaires pour prétendre à une promotion ;
- Doter les épreuves du circuit lors de la remise des prix en cadeaux ;
- Mentionner sur les DUC et sur les résultats envoyés à la FFE la liste de tous les officiels réellement intervenus épreuve par épreuve (l'attention doit être attirée aux bureaux des calculs pour réaliser la saisie pour chaque épreuve) ;
- Avoir des terrains de compétition de qualité (carrières, parcours marathon) ;
- Disposer d'espaces de détente suffisamment vastes, clôturés et protégés de l'accès au public ;
- Mettre en place un espace d'hébergement des équidés respectant leur bien être avec points d'eau facilement accessibles ;
- Avoir un accès toilettes-sanitaires pour les compétiteurs comme pour le public proche des terrains de compétitions ;
- Mettre en place une action de Développement Durable, justifiée par une photo ou un document attestant de l'initiative.

- Faire parvenir au responsable de la tenue du classement permanent du circuit les résultats au format XLS dans un délai de 7 jours maximum après le concours par courriel (email attelage@crehautsdefrancel.com)

Pour s'assurer du respect du cahier des charges et développer la qualité du circuit une évaluation peut être réalisée à l'issue de chaque concours par plusieurs personnes (Délégué Technique du concours, représentant des meneurs, représentant du CRE). Les organisateurs ne respectant pas ce cahier des charges se verront refusés par le CRE l'aide financière pour l'année en cours et pourront se voir refuser par le CRE la qualification "Challenge HDF Club" pour leurs organisations futures.

Il n'y a pas d'aide financière du CRE pour l'organisateur au titre de sa participation au Challenge HDF Club seul. Les concours CLUBS relevant de la compétence des CDE, l'organisateur doit se rapprocher de son Comité Départemental pour réaliser toutes les démarches d'organisation. Il est souhaitable de demander au CDE la Labellisation « CIRCUIT DEPARTEMENTAL » des concours Clubs retenus pour le Challenge CLUB HDF.

Article 3 : Calendrier et procédures de demande

Tout organisateur régional peut proposer au CRE des dates de concours d'attelage et l'inscription au « CHALLENGE CLUB Attelage HDF ».

Pour cela, l'organisateur doit prendre connaissance du cahier des charges du circuit pour la saison en cours et envoyer sa candidature pour le circuit régional au CRE (email cre.hautsdefrance@gmail.com) avec copie à la commission (email attelage@crehautsdefrance.com) **avant le 10 SEPTEMBRE 2025**.

Les organisateurs doivent bien entendu réalisés également les procédures classiques de déclaration de la DUC sur les services informatiques de la FFE.

Le CRE décidera ensuite de l'établissement du calendrier des épreuves, après concertations éventuelles avec les organisateurs, l'objectif étant de parvenir à un calendrier équilibré qui sera publié sur le site.

Une fois le calendrier des épreuves fixé, il appartient à chaque organisateur de demander au CDE la labellisation « circuit départemental » des épreuves concernées AVANT l'ouverture aux engagements (une fois l'ouverture aux engagements réalisée il n'est plus possible de labelliser).

Article 4 : Classement permanent

Le classement permanent se fera par addition des points obtenus par les compétiteurs sur tous les concours déclarés qualificatifs, auxquels ils ont participé dans leurs épreuves FFE respectives :

- Club Elite Solo ou Elite GP Solo
- Club Elite Paire ou Elite GP Paire
- Club Elite Team ou Elite GP Team
- Club 1 Solo
- Club 1 Paire
- Club 1 Team
- Para Attelage GI + II Solo Club Elite GP
- Para Attelage GI + II Solo Club Elite
- Para Attelage GI + II Solo Club1

Selon le barème suivant : 10 points pour le premier, 9 pour le second, 8 pour le troisième et ainsi de suite jusqu'au 10ème avec 1 point. Tout concurrent ayant participé et terminé une épreuve du challenge se verra attribuer au moins 1 point.

Si, pour un même concours qualificatif, un compétiteur peut prétendre à plusieurs résultats pour une même épreuve du circuit challenge régional Sif, seul le meilleur résultat en points est pris en compte.

Un coefficient est appliqué selon le nombre de participants dans l'épreuve FFE qualificative :

- De 1 à 3 : Coef. 0,8
- De 4 à 10 : Coef. 1
- 11 et plus : Coef. 1,2

Le classement permanent « CHALLENGE HAUTS DE FRANCE CLUBS » se fait selon le nombre de points obtenus par les compétiteurs répartis sur 2 catégories :

- Challenge HDF Solos Clubs
- Challenge HDF Multiples Clubs,

Le nombre de points obtenus est affiché sur le site du CRE : il appartient à chaque compétiteur de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier le cas échéant dans un délai de 1 mois après la date de parution (au-delà de ce délai, une contestation n'est plus recevable) y compris pour le classement définitif.

Les résultats définitifs du Challenge seront sur le site du CRE après le dernier concours de l'année.

Pour chaque étape du Challenge, il n'y a pas de remise de plaques et flots spécifique du CRE.

Article 5 : Classement Final du circuit

Le classement final se fait sur la base du classement permanent arrêté après le dernier concours pour les deux catégories du circuit :

- Challenge HDF Solos Clubs
- Challenge HDF Multiples Clubs,

La remise des prix du Challenge Hauts de France CLUB en Attelage se fera en fin d'année à une date fixée ultérieurement. Elle sera agrémentée d'une remise de prix récompensant 25% des classés dans chaque catégorie avec au minimum les 3 premiers.

Les résultats définitifs du circuit seront publiés sur le site du CRE. Il appartient à chaque compétiteur de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier le cas échéant dans un délai de 1 mois après la date de parution (au-delà de ce délai, une contestation n'est plus recevable).

Le CRE se réserve le droit de modifier les règlements et cahiers des charges en cours d'année.